

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 16 novembre 2023**

Délibération : N° 2023/34

Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.270 du Code électoral ;

Considérant le décès de Monsieur Albert COEUGNART, Conseiller municipal de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, survenu le 19 août 2023;

Considérant que Monsieur BIEUVILLE, Sous-Préfet de Dunkerque et Monsieur VERGRIETE, Maire de Dunkerque, ont été informés du remplacement de Monsieur Albert COEUGNART par Monsieur Cédric MORNAVE, suivant sur la liste « Vivre Notre Ville » ;

Considérant que Monsieur COEUGNART siégeait dans la commission municipale n°2 (*Emploi - Insertion - Action sociale - Santé - Enseignement - Enfance - Jeunesse - Handicap - Développement commercial*), la commission n°3 (*Fêtes - Culture - Cérémonies - Grands événements - Animations - Seniors*) et la commission extra-municipale de la restauration ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De prendre acte de l'installation de Monsieur Cédric MORNAVE comme nouveau Conseiller au sein du Conseil consultatif ainsi que dans les différentes instances municipales, en remplacement de Monsieur Albert COEUGNART.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 27/11/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47604-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 16 novembre 2023

Délibération : N° 2023/34

Objet : REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.270 du Code électoral ;

Considérant le décès de Monsieur Albert COEUGNART, Conseiller municipal de la commune de Saint-Pol-sur-Mer, survenu le 19 août 2023;

Considérant que Monsieur BIÉUVILLE, Sous-Préfet de Dunkerque et Monsieur VERGRIETE, Maire de Dunkerque, ont été informés du remplacement de Monsieur Albert COEUGNART par Monsieur Cédric MORNAVE, suivant sur la liste « Vivre Notre Ville » ;

Considérant que Monsieur COEUGNART siégeait dans la commission municipale n°2 (*Emploi - Insertion - Action sociale - Santé - Enseignement - Enfance - Jeunesse - Handicap - Développement commercial*), la commission n°3 (*Fêtes - Culture - Cérémonies - Grands événements - Animations - Seniors*) et la commission extra-municipale de la restauration ;

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE :

- De prendre acte de l'installation de Monsieur Cédric MORNAVE comme nouveau Conseiller au sein du Conseil consultatif ainsi que dans les différentes instances municipales, en remplacement de Monsieur Albert COEUGNART.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTE DU :
Identifiant télétransmission :
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRENCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 16 novembre 2023**

Délibération : N° 2023/35

Objet : APPROBATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise la modification des prévisions inscrites au budget primitif, en adoptant des décisions modificatives ;

Vu la délibération n°03/2023 du 12 janvier 2023 adoptant le budget spécial de l'exercice 2023 ;

Considérant les transferts comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
748721		+ 43 375,00 €
611020	+ 43 375,00 €	
7718		+ 69 967,95 €
6232	+ 29 967,95 €	
615221	+ 40 000,00 €	
604.2 255	- 13 000,00 €	
606.32 020	- 6 780,00 €	
655.8 213	+ 19 780,00 €	

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- Les décisions modificatives.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 27/11/2023
Identifiant télérmission : 059-200027159-20231116-47686-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRENCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 16 novembre 2023

Délibération : N° 2023/35

Objet : APPROBATION DES DÉCISIONS MODIFICATIVES - EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui autorise la modification des prévisions inscrites au budget primitif, en adoptant des décisions modificatives ;

Vu la délibération n°03/2023 du 12 janvier 2023 adoptant le budget spécial de l'exercice 2023 ;

Considérant les transferts comptables nécessaires au fonctionnement des services ;

Il est proposé à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
748721		+ 43 375,00 €
611020	+ 43 375,00 €	
7718		+ 69 967,95 €
6232	+ 29 967,95 €	
615221	+ 40 000,00 €	
604.2 255	- 13 000,00 €	
606.32 020	- 6 780,00 €	
655.8 213	+ 19 780,00 €	

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique DEGUINES ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE :

- Les décisions modificatives.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU :
Identifiant télétransmission :
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

6 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 16 novembre 2023**

Délibération : N° 2023/36

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'EPSM DES FLANDRES

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu le décret 2021-1131 du 31 juillet 2021 du Code de la Santé Publique actualisé au 29 juillet 2022 qui inscrit l'obligation pour les structures chargées de l'accueil de la petite enfance de mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles à destination des membres de l'équipe chargé de l'encadrement des enfants ;

Considérant que, sur le territoire, le Centre Médico-psychologique (CMP) de l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres (EPSM) est compétent en la matière ;

Considérant le projet de convention établi entre la collectivité et le CMP de le EPSM des Flandres.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention avec le CMP de l'EPSM des Flandres ;

INSCRIT

- La dépense au budget 2024.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU : 27/11/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47472-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAÛDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 16 novembre 2023

Délibération : N° 2023/36

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'EPSM DES FLANDRES

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu le décret 2021-1131 du 31 juillet 2021 du Code de la Santé Publique actualisé au 29 juillet 2022 qui inscrit l'obligation pour les structures chargées de l'accueil de la petite enfance de mettre en place des séances d'analyse de pratiques professionnelles à destination des membres de l'équipe chargée de l'encadrement des enfants ;

Considérant que, sur le territoire, le Centre Médico-psychologique (CMP) de l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres (EPSM) est compétent en la matière ;

Considérant le projet de convention établi entre la collectivité et le CMP de le EPSM des Flandres.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer la convention avec le CMP de l'EPSM des Flandres ;

INSCRIT

- La dépense au budget 2024.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTER DU :
Identifiant télétransmission :
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 16 novembre 2023**

Délibération : N° 2023/37

Objet : APPROBATION DU BILAN FINAL D'EXÉCUTION 2022 DE L'OPÉRATION INTITULÉE "ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, INDIVIDUALISÉ ET RENFORCÉ DES PUBLICS DU DUNKERQUOIS ET DE LEURS PARCOURS D'INSERTION "

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération n° 2022/35 relative à l'appel à projets PLIE 2022 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que les services instructeurs du Fonds Social Européen (FSE) ont attesté de la conformité du bilan d'exécution établi au 31 décembre 2022 ;

Considérant que le montant total des dépenses retenues s'élève à 144 294,08 euros, réparti de la manière suivante :

- 84 667,00 euros du FSE ;
- 26 825,18 euros du PLIE ;
- 32 801,90 euros de financement ville de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

- D'approuver la répartition financière du coût total de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » pour l'année 2022 ;

DIT

- Que la recette sera encaissée sur le budget de la ville de Dunkerque.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 27/11/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47487-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

7 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
LEGROS - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 16 novembre 2023**

Délibération : N° 2023/37

Objet : APPROBATION DU BILAN FINAL D'EXÉCUTION 2022 DE L'OPÉRATION INTITULÉE "ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, INDIVIDUALISÉ ET RENFORCÉ DES PUBLICS DU DUNKERQUOIS ET DE LEURS PARCOURS D'INSERTION "

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu la délibération n° 2022/35 relative à l'appel à projets PLIE 2022 et plan de financement – Accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer ;

Considérant que les services instructeurs du Fonds Social Européen (FSE) ont attesté de la conformité du bilan d'exécution établi au 31 décembre 2022 ;

Considérant que le montant total des dépenses retenues s'élève à 144 294,08 euros, réparti de la manière suivante :

- 84 667,00 euros du FSE ;
- 26 825,18 euros du PLIE ;
- 32 801,90 euros de financement ville de Saint-Pol-sur-Mer.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

DÉCIDE

- D'approuver la répartition financière du coût total de l'opération « accompagnement de parcours – Saint-Pol-sur-Mer » pour l'année 2022 ;

DIT

- Que la recette sera encaissée sur le budget de la ville de Dunkerque.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIÉ EXECUTOIRE
A COMPTE DU :
Identifiant télétransmission :
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

7 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
LEGROS - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 16 novembre 2023**

Délibération : N° 2023/38

Objet : APPEL A PROJET FSE 2023 - ADULYS FLANDRES POUR L'ACTION "FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DES PLUS VULNÉRABLES OU DES EXCLUS DU TERRITOIRE DUNKERQUOIS"

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu l'appel à projets du Fonds Social Européen (FSE) au titre du programme national FSE+ « emploi – inclusion – jeunesse – compétences », permettant de financer des postes d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE ;

Considérant que les bénéficiaires du PLIE ont bénéficié d'un accompagnement, par les services de la ville, en 2023 ;

Considérant que le coût supporté par la collectivité pour cette action s'élève à 146 392,11 euros.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE

- Le dépôt du dossier de demande de subvention pour l'année 2023.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 27/11/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47484-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

7 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
LEGROS - VAMPOUILLE

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du jeudi 16 novembre 2023**

Délibération : N° 2023/38

Objet : APPEL A PROJET FSE 2023 - ADULYS FLANDRES POUR L'ACTION "FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'INCLUSION SOCIALE DES PERSONNES LES PLUS ELOIGNÉES DE L'EMPLOI ET DES PLUS VULNÉRABLES OU DES EXCLUS DU TERRITOIRE DUNKERQUOIS"

Rapporteur : Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR

Vu la délibération n°10/01 du 19 janvier 2001 relative à l'adhésion au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi ;

Vu l'appel à projets du Fonds Social Européen (FSE) au titre du programme national FSE+ « emploi – inclusion – jeunesse – compétences », permettant de financer des postes d'accompagnement des bénéficiaires du PLIE ;

Considérant que les bénéficiaires du PLIE ont bénéficié d'un accompagnement, par les services de la ville, en 2023 ;

Considérant que le coût supporté par la collectivité pour cette action s'élève à 146 392,11 euros.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie MOUTENET-LENOIR ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

APPROUVE

- Le dépôt du dossier de demande de subvention pour l'année 2023.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE

A COMPTE DU :

Identifiant télétransmission :

Pour le Maire,

l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à la majorité

**7 abstentions : NAVE - KUZNIEWSKI - VAN DEN BROECKE - DEFRANCE - BRICHE -
LEGROS - VAMPOUILLE**

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à la majorité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 16 novembre 2023

Délibération : N° 2023/39

Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire, établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil consultatif.

Il s'agit :

De la signature d'un contrat avec l'association « GOOD MORNING SISTERS » pour son animation au sein du parc Prigent le 2 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'une convention avec l'association « MANICRACK'S » pour son animation au sein du parc Prigent le 9 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'une convention avec l'association « HEMPIRE SCENE LOGIC » pour son animation au sein du parc Prigent le 16 juillet pour un montant total de 1 500,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « RICH'BE AND CO » pour son animation au sein du parc Prigent le 23 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « CHORALE ENSEMBLE » pour son animation au sein du parc Prigent le 30 juillet pour un montant total de 300,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « LiveTonight SAS » pour son animation au sein du parc Prigent le 6 août pour un montant total de 1 000,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « DKASUALS » pour son animation au sein du parc Prigent le 13 août pour un montant total de 300,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « ZOON & CO » pour son animation au sein du parc Prigent le 20 août pour un montant total de 400,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « EN COULISSE » pour son animation au sein du parc Prigent le 27 août pour un montant total de 800,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « La Cie de L'interlock » pour l'organisation d'un spectacle à la médiathèque le 16 septembre dernier pour un montant de 515,40€ TTC ;

De la signature de la convention avec la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, pour la mise à disposition de l'exposition « Délices et gastronomie en Hauts-de-France » qui a lieu du 29 septembre au 24 octobre pour un montant de 420,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec le restaurant « La cocotte » pour l'organisation d'ateliers cuisine bien-être, organisés au sein de la médiathèque Emile ZOLA le 14 octobre dernier pour un montant de 310,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « ALTITUDE INFRA DUNKERQUE GRAND LITTORAL » pour la mise en place du service IRU Fibres optiques noires d'un montant de 22 666,00€ HT ;

De la signature d'un contrat avec l'artiste Ludovic TOURNAY pour sa représentation du 8 octobre

dernier au centre Romain Rolland pour un montant de 950,00€ TTC.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- Des contrats et décisions signés.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU : 27/11/2023
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20231116-47606-DE-1-1
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatih	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du jeudi 16 novembre 2023

Délibération : N° 2023/39

Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire, établies en vertu de son application et depuis la dernière réunion du Conseil consultatif.

Il s'agit :

De la signature d'un contrat avec l'association « GOOD MORNING SISTERS » pour son animation au sein du parc Prigent le 2 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'une convention avec l'association « MANICRACK'S » pour son animation au sein du parc Prigent le 9 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'une convention avec l'association « HEMPIRE SCENE LOGIC » pour son animation au sein du parc Prigent le 16 juillet pour un montant total de 1 500,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « RICH'BE AND CO » pour son animation au sein du parc Prigent le 23 juillet pour un montant total de 500,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « CHORALE ENSEMBLE » pour son animation au sein du parc Prigent le 30 juillet pour un montant total de 300,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « LiveTonight SAS » pour son animation au sein du parc Prigent le 6 août pour un montant total de 1 000,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « DKASUALS » pour son animation au sein du parc Prigent le 13 août pour un montant total de 300,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « ZOON & CO » pour son animation au sein du parc Prigent le 20 août pour un montant total de 400,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « EN COULISSE » pour son animation au sein du parc Prigent le 27 août pour un montant total de 800,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec l'association « La Cie de L'interlock » pour l'organisation d'un spectacle à la médiathèque le 16 septembre dernier pour un montant de 515,40€ TTC ;

De la signature de la convention avec la chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais, pour la mise à disposition de l'exposition « Délices et gastronomie en Hauts-de-France » qui a lieu du 29 septembre au 24 octobre pour un montant de 420,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec le restaurant « La cocotte » pour l'organisation d'ateliers cuisine bien-être, organisés au sein de la médiathèque Emile ZOLA le 14 octobre dernier pour un montant de 310,00€ TTC ;

De la signature d'un contrat avec la société « ALTITUDE INFRA DUNKERQUE GRAND LITTORAL » pour la mise en place du service IRU Fibres optiques noires d'un montant de 22 666,00€ HT ;

De la signature d'un contrat avec l'artiste Ludovic TOURNAY pour sa représentation du 8 octobre

dernier au centre Romain Rolland pour un montant de 950,00€ TTC.

LE CONSEIL CONSULTATIF;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Maire ;

PREND ACTE :

- Des contrats et décisions signés.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE
A COMPTE DU :
Identifiant télétransmission :
Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Maire

Adopté à l'unanimité

Département
du
Nord

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le
pour la séance du jeudi 16 novembre 2023

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire,
Monsieur DEGUINES Dominique	Adjoint au Maire,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Adjointe au Maire,
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjointe au Maire,
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire,
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjointe au Maire,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire,
Madame TABIBOU Salmata	Adjointe au Maire,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Monsieur CLEMENT Fabien	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller municipal,
Madame CATOIRE Annick	Conseillère municipale,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Madame ANDRIES Camille	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseillère municipale,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Madame DEFRANCE Nadine	Conseillère municipale,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame LEGROS Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur BAYRAKTAR Ozkan	Conseiller municipal,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Monsieur MORNAVE Cédric	Conseiller municipal

Absents - Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire,
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseillère municipale,
Madame DAHMANI Fatiha	Conseillère municipale,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Tanguy BRICHE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEENEBOO a donné pouvoirs à Mme DUMARQUEZ, Mme VERHAEGHE à Mme TABIBOU, Mme DAHMANI à M. CLEMENT, Mme GOURDEN à Mme MAES, Mme VARLET à Mme LEGROS.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet www.telerecours.fr.

